

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021
DELIBERATION N° DE-2021-155

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la salle Lauga, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h45.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE, M. SUSPERREGUI à M. UGALDE (jusqu'à 18h30), Mme DUPREUILH à M. ETCHETO (jusqu'à 20h47), M. ETCHETO à Mme BROCARD (à partir de 20h47)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, Mme DUPREUILH (à partir de 20h47, pour le vote des délibérations n° DE-2021-163 à 169)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : FINANCES – Exercice 2021 - Soutien au monde associatif - Subventions.

Il convient que le conseil municipal se prononce sur plusieurs demandes de subventions transmises par les associations suivantes :

1/ Le Centre d'art Spacejunk (association Praxis) a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour financer la création de contenus numériques couvrant une partie du parcours « street art » de la ville, en

utilisant la technologie "Listeners". L'application "Listeners" associe un site patrimonial, naturel, architectural ou industriel à un parcours sonore et propose une visite augmentée auditive du site.

Le coût de cette opération s'élève à 13 000 €, et serait financé comme suit :

- Région Nouvelle-Aquitaine : 7 800 € ;
- Office de tourisme de Bayonne : 2 300 € ;
- Ville de Bayonne : 2 300 € ;
- autofinancement de Spacejunk : 600 €.

L'obtention de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine est assujettie au soutien de la Ville de Bayonne et de son Office de tourisme. L'association sollicite ainsi une subvention exceptionnelle de 2 300 € auprès de la Ville, demande à laquelle il est proposé de répondre favorablement.

2/ Dans le cadre de l'édition 2021 des Journées Européennes du Patrimoine, la Ville souhaite proposer aux publics une animation inédite associant spectacle vivant et patrimoine. Cette programmation originale marquera le dixième anniversaire du label Ville d'art et d'histoire attribué à la Ville et s'inscrit dans la thématique 2021 retenue pour les Journées Européennes du Patrimoine à savoir « Patrimoine pour tous ».

Pour ce faire, les compagnies de théâtre bayonnaises ont été sollicitées. Il leur a été proposé de créer et de présenter de courts spectacles, samedi 18 septembre, entre 20 h et 23 h, depuis des ouvertures de monuments bayonnais (fenêtres, balcons, portes...). Muni d'un programme, le public déambulera librement dans l'espace public pour assister à ces prestations artistiques. Le secteur retenu pour cette première édition est le Grand-Bayonne.

Trois compagnies ont fait part de leur intérêt : la Méchante compagnie, la compagnie des Lézards qui bougent et la compagnie Contrechamp. Chaque compagnie s'engage à créer un spectacle inédit à partir de données historiques et littéraires transmises par la Mission Ville d'art et d'histoire de la Direction de la culture et du patrimoine. Les courts spectacles (15 minutes maximum) seront donnés plusieurs fois dans la soirée.

Il est prévu que la Ville prenne en charge les demandes d'autorisations, assure la cohérence historique et patrimoniale ainsi que la coordination et la communication dans le programme de la manifestation « Journées Européennes du Patrimoine ».

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 300 € à chacune des compagnies concernées, couvrant les frais de création, de représentation et les moyens logistiques engagés.

3/ Le Groupement Unique des Anciens Combattants - GUAC, partenaire essentiel de la Ville de Bayonne pour l'organisation des cérémonies commémoratives, sollicite la reconduction de la subvention de fonctionnement à hauteur de 2 750 €. Cette subvention permettra de soutenir l'ensemble des associations bayonnaises d'anciens combattants pour la conduite des cérémonies. Il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des différentes subventions mentionnées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ou avenants aux conventions de financement liant la Ville aux associations concernées.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services